Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212900443-20260415-2026_021-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE DINÉAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 avril 2026

Date de convocation : 09/04/2026
Date d'affichage : 16 AVR. 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 19 Présents : 16 Procuration : 3 Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à dix-neuf. heures, le conseil municipal s'est réuni dans la salle Menez Ty Lor en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CORNILLOU, Maire de Dinéault, suivants convocations dûment établies.

Etaient présents : Mmes et MM. Jean-Marc CORNILLOU, Hélène POULIQUEN, Eric BODIOU, Gaël LECLUZE, Mélanie PERENNES, Marie-Françoise ROSPARS, Marie-Louise KERHOAS, Didier POUSSARD, Luc COUSQUER, Sophie DROGO, Philippe MARTEL, Vincent FONTAINE, Tinaïg PERENNES, Odile CANQUETEAU, Josua DUTERIEZ, Vincent CHAPPELIN

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Mme Loeizaïg ROBACHE donne procuration à M. Didier POUSSARD, M. Raoul BLAIZE donne procuration à M. Eric BODIOU, Mme Pascale GUERVILLY donne procuration à Mme Odile CANQUETEAU

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mme Tinaïg PERENNES est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

N° 2026-021 - Désignation des représentants auprès des organismes extérieurs

Il appartient à la nouvelle assemblée municipale d'élire ses représentants auprès des assemblées délibérantes des organismes extérieurs auxquels la Commune est adhérente. Suite à l'accord de tous les conseillers municipaux, les désignations sont effectuées par un vote à main levée.

1°) **Syndicat mixte du Parc Naturel Régional d'Armorique**

Délégué titulaire : Philippe MARTEL

Délégué suppléant : Pascale GUERVILLY

Vote : **unanimité**

2°) **Syndicat mixte de l'Aulne**

Délégué titulaire : Jean-Marc CORNILLOU

Délégué suppléant : Hélène POULIQUEN

Vote : **unanimité**

3°) **Syndicat départemental d'Energie et d'Équipement du Finistère**

Délégué titulaire 1 : Jean-Marc CORNILLOU

Délégué titulaire 2 : Josua DUTERIEZ

Délégué suppléant 1 : Didier POUSSARD

Délégué suppléant 2 : Luc COUSQUER

Vote : **unanimité**

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212900443-20260415-2026_021-DE

4°) Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Délégué titulaire pour le collège des Élus : Mélanie PERENNES

Délégué titulaire pour les agents (correspondant local) : Nina NICOLAS

Vote : **unanimité**

5°) Association Les Genêts d'Or - Conseil de la Vie Sociale du foyer de vie de DINÉAULT

Délégué titulaire : Mélanie PERENNES

Délégué suppléant : Odile CANQUETEAU

Vote : **unanimité**

6°) SIVU du Centre de Secours de Châteaulin

Délégué titulaire 1 : Marie-Louise KERHOAS

Délégué titulaire 2 : Josua DUTERIEZ

Délégué suppléant : Didier POUSSARD

Vote : **unanimité**

Le conseil municipal prend acte du volontariat de Monsieur Gael LECLUZE en ce qui concerne le « **référent sécurité routière** » de la commune de Dinéault.

Le conseil municipal prend également acte du volontariat de Monsieur Gael LECLUZE en ce qui concerne le « **Correspondant Défense** » de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,
Tinaïg PERENNES

Le Maire,
Jean-Marc CORNILLOU

MAIRIE DE DINEAULT (Finistère)

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune, dans le même délai. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.
Transmis au représentant de l'Etat